

Bordereau de signature

DEC2019_0006



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 31/01/2019 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 31/01/2019 |  Transmis |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 31/01/2019 |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-01-31) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2019_ 0006

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°19D02 RELATIF A LA MAINTENANCE DU MATÉRIEL ET LOGICIEL GVE, GÉO VERBALISATION ÉLECTRONIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE, AVEC LA SOCIÉTÉ LOGITUD SOLUTIONS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3° et 30-I-3°-c, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N°ARR2017_0235 de Monsieur le Maire portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5^{ème} Maire-adjoint, pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

VU le bon de commande n° PM180014 en date du 11 avril 2018, adressé à la société LOGITUD SOLUTIONS, relatif à l'acquisition et l'installation de la solution GVe (Géo Verbalisation électronique) pour la Police Municipale, comprenant : 7 terminaux de verbalisation électronique de type Motorola G5, logiciel GVe associé et kit de connexion au CNT (routeur de transfert + alimentation), en remplacement des matériels et logiciel PVe (Procès Verbal électronique),

CONSIDÉRANT que le marché public de maintenance du système PVe est arrivé à son terme le 20 novembre 2018, et qu'il convient d'en conclure un nouveau afin d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement de la nouvelle solution GVe,

CONSIDÉRANT la proposition afférente de la société LOGITUD SOLUTIONS,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 15.02.09 « Maintenance matériel et logiciel GVe », dont la valeur ne dépasse pas 25 000 € H.T.,

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2019_ 0006
portant sur la conclusion du marché public de services n°19D02 de maintenance solution GVe.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société LOGITUD SOLUTIONS S.A.S, sise ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher à MULHOUSE (68200), le marché public de services n°19D02 relatif à la maintenance de la solution GVe (Géo Verbalisation électronique) pour la Police Municipale, comprenant : 7 terminaux de verbalisation électronique de type Motorola G5, logiciel GVe associé et kit de connexion au CNT (routeur de transfert + alimentation), pour une première période allant du 21 novembre 2018 au 31 décembre 2018, puis renouvelable tacitement par période annuelle, deux fois maximum.

Le montant global et forfaitaire annuel est de 1 386,00 €HT (soit 1 663,20 €TTC), payable annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture. Pour la première période, le montant calculé au prorata temporis est de 155,69 €HT (soit 186,83 €TTC).

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 30 JAN. 2019

Pour le Maire, et par délégation,
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers


Patrick RATOUCHNIAK



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 31 JAN. 2019
Affiché en Mairie le 31 JAN. 2019
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 31 JAN 2019
Notifié le-

2/2

